L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est situé rue de Chartres, No. P10, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins de un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton :

D. F. BURTHE, président.
J. Kohn,
L. Millaudon,
H. C. Creger,
H. G. Schmidt,
Placide Forestall,
Charles Briggs,
John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Burthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt. 1e juillet

Bureau de la presse à coton à vapeur de la Lève.

ON recevra jusqu'au 4 du courant des demandes pour les places d'agent, et de trésorier et secrétaire de la compagnie. On exigera des répondans et de bonnes sécurités. Par ordre de la direction,

1er juillet JOHN B. LEPRETRE, président.

BUREAU D'ASSURANCES COMMERCIALES, Nouvelle Orléans, 29 juin, 1835.

LES Directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 8 pour cent sur le montant versé, provenant du net produit des bénéfices de la compagnie depuis le commencement de leurs opérations le 4 mai dernier, payable aux actionnaires, ou leurs ayans cause, après le 5 juillet suivant

10 juin ANDW C ARMSTRONG, secrétaire.

A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Dessèchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant et à ajourné

Résolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir : $30 sur chaque action payables au premier lundi de juillet, $30 au premier lundi de septembre et $30 au premier lundi de novembre prochain.

NOTA—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nommée, sont informés que, conformément à la résolution m ationnée plus haut, le premier paiement sera dû le lundi 6e. jour de juillet ; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Commerciale.

8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 30 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées ci-devant tant à l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, et y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—☞ ED. L'HOTE.

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui désireront le 25 juin. Époque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seraient inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—☞ JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a courage les roches sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts.

28 mai WAYMOUTH

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juin WM HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lot plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
28 avril A. WARTELLE, 198 rue Royale.

MOULIN A SCIE.

LE moulin à scie appartenant ci devant à M. Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit ; une boite pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque communication que ce soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arcade, ou toutes les personnes qui voudraient faire quelque commande, ou qui auraient quelque affaire, avec le susdite compagnie, peuvent déposer leur demande.

JAMES W BYRNE, agent,
26j—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, tenant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
1er juillet—☞ N DELAPLAINE.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaudric* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe, de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu où il habite.

CARRIERE & BORDUZAT,
no 11, rue St. Louis.

EAU DE VIE DE COGNAC—35 demi pipes d'eau de vie de Cognac, reçues et à vendre par

15 juin WHITE & Co.

POUR PITTSBURG, CINCINNATI & LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur d'un léger tirant d'eau, ayant une chambre haute WASHINGTON, capitaine Hamilton, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.
14 juil no 28 et 29 Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur ABEONA, d'un léger tirant d'eau et d'une construction solide, capitaine R Moore, partira incessamment pour cette destination et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.

N B—L'Abeona prendra du fret pour Natchez, Vicksburgh, Memphis et autres ports intermédiaires. 14 juil

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après-midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous avons été invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

Le superbe bateau à vapeur, neuf et fin marcheur, MERCHANT, capitaine Jos Swiler, partira du lac à l'extrémité du chemin à coulisses chaque mercredi, à l'arrivée des chars de 6 heures du matin ; pour

La Baie St. Louis,
Pass Christian,
Baie de Beloxi,
Pascagoula et
Mobile.

Et chaque samedi matin, à la même heure, pour les ports susdits et Pensacola, touchant de retour à tous les ports intermédiaires.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
7 juillet☞ agents.

POUR ST. LOUIS.

Le superbe bateau à vapeur neuf MOGOL, ayant une chambre haute, capitaine Jno. F. Hunt, est attendu journellement, et partira positivement le 15 du mois, pour cette destination et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à

FORSYTH, GOODWYN & Co.

Le Mogol prendra aussi des passagers pour Louisville et autres points sur l'Ohio, s'étant arrangé avec des petits bateaux à vapeur pour leur transport—ce bateau ayant une vaste chambre haute et des chambres particulières, offre aux passagers un moyen de transport aussi commode et aussi accéléré que quelque bateau que ce soit sur le fleuve 8 juil

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le nouveau bateau à vapeur d'un léger tirant d'eau ROB ROY, ayant une chambre haute, commandé par James L Wilson, est attendu de jour en jour et doit se mettre sur ses délais pour les destinations susdites et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

7 juil FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et repartira pour la Nouvelle Orléans, à 6 heures du soir.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville à 9 heures du matin, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres jour $3. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne 25 juin—☞

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M. et repartira le même jour de Madisonville à 4 heures P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR LAGUNA.

Le beau brick fin voilier EVELINE, capitaine J J Jackson, partira pour cette destination Samedi prochain, 18 juillet. Pour fret ou passage s'adresser à QUERTIER & BOUTIN.

14 juil no 26, rue St Louis.

POUR BARCELONE.

Le brick Espagnol BERNARCO GREGORIO, capitaine Carachago, est prêt à charger ; pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, S'adresser à E J FORSTALL & Co.

10 juil—2 no 153 rue Royale.

POUR LOUER OU FRETER.

Pour la Havane, Campêche ou un port des Etats Unis. Le beau brick EVELINE, d'une marche supérieure, capitaine Jos. J Jackson est prêt à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à

5 juin—6 QUERTIER & BOUTIN.

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou a

8j uin—☞ J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffin, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juin—☞ JOSEPH SAUL, caissier.

AVIS—Le bureau de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orleans et de Carrollton, pour ce qui a rapport aux affaires de la banque sera ouvert tous les jours excepté les dimanches, depuis 11 heures du matin, jusqu'à 2 heures après midi, rue St Charles, no 7, où l'on donnera les certificat &c.

7 juil—10 JN NICHOLSON, caissier.

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 141. 3 juil—☞

DEMANDE DE DMESTIQUE—On désirerait avoir à loyer une négresse blanchisseuse et un nègre S'adresser au bureau de cette feuille.

7 juil—d

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.

Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin—☞

AVIS—Il est par le présent donné avis aux personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de Mr. Jean Maignan de les faire connaître à dame Athalie Gleise sa veuve; et celles qui doivent à la dite succession sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai, entre les mains de la dite dame veuve Maignan.

30j—10

CHAUX DE THOMASTOWN A VENDRE.

LE soussigné a reçu directement de Thomastown et offre à vendre à des termes accomodans, 1000 barrils et plus de chaux de pierre, livrables à son magasin rue des Champs Elysées, entre les rues de la Victoire et de la Levée, vis-à-vis le hangard du rail road. A vendre du foin de première qualité s'adresser à

8 juin—30 A. MARIGNY.

UN homme un peu avancé en âge desirerait trouver une place d'instituteur sur une haumation ou dans une paroisse ; il connait le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa moralité et sa probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jérome Bayon, éditeur de l'Abeille

6 juin—☞

AVIS—Le soussigné informe le public que la société qui il avait formée avec M. V. FONDADOUZE, sous la raison de U. DAVID & co. a été dissoute d'un commun accord dès la fin du mois de mai, et qu'il s'est chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et qu'il en a formé une autre sous la même raison le 1er juin, avec M. César Fraisse. U. DAVID,

30j Pharmacien, encoign. Remparts et Marais.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes verront, Salut : Attendu que H. G. Schmidt, de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif dans paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, où la dite vente fut enregistrée le 15e jour de juin A D 1835, pour un avis conformément à la loi de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834

Qu'il soit donc que toutes personnes intéressées, qui pourraient avoir aucun droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'acte, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité dans l'exécution, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, sont par ces présentes sommées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne doit pas être confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif de la paroisse ci-dessus mentionnée le 7e jour de mai A D 1835, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 21e jour de mars AD 1835, dans la cause intitulée Laurent Millaudon contre la compagnie des blanchis de la Nouvelle Orleans, no 2191 du dossier de cette cour à la quelle vente le dit H G Schmidt s'est rendu adjudicataire pour le prix de $4,900.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, no 4 du triangle, mesurant 28 pieds et deux lignes de face, sur une profondeur irrégulière, avec la joissance d'une allée en commun avec les autres lots du triangle, le tout suivant le plan paraphé par le shérif et déposé au bureau de H G Conas notaire public.

Donné sous mon seing et le sceau de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, ce 3 juillet A D 1835 et de l'indépendance des Etats-Unis le 59e.

7 juillet—3,1pe P. A. GUYOL, dep. greffier.

CELEBRE POUDRE DE CASTILION.

MADAME VEUVE CARTHY de Philadelphie, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antiscorbutique rafraîchissante et de l'élixir anti-scorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous annoncons ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'île de St. Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le vice scorbutique, la diarrhée, dysenterie, tenesme, la hectaire, fièvre intermittente, continue, obstructions du foie, et de la rate—diarrhée invétérée dysenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurantes—elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les secrétions et dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissances d'un recueil d'observation pratiques sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède ; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guérir soi-même en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.

Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.

12 mai—2e☞

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, tailleur de métier, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, jeune nègre, ayant un air malicieux, sans marque particulière, âgé d'environ 22 ans. Il a pris lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingote verte, collet de velours noir, et d'un chapeau noir à haute forme ; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingote bleu de vin avec collet de velours, et un habit de drap vert, avec un chapeau blanc ; et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il se fera passé pour libre sous le nom d'Alfred. La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ou logera dans une des geoles de cet Etat, le dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de la loi. BARBARIN & HILL.

8 juillet—☞

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis un mois le maître créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de vare bleus au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat A MAGNON, 9 juil☞

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord duquel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6 3pe☞

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure ; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai☞ J. LEBLANC & co

$25 DE RECOMPENSE.

Est parti marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.

Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre, il parle anglais et français, il était engagé l'été dernière comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St. Jean.

La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera son maître où à la geole. 6 juin—12,3pe

$100 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taille, grosses jous, air sournois, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur ; on l'avait vu peu de jours avant travailler à bord du bateau Chesapeare.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nouvelle Orléans.

2 juin—6,3pe N B LEBRETON

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Seltz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses, aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinnera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $8 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

PRIX COURANT—Les patrons du prix courant sont avertis qu'en conséquence de la solennité de notre indépendance nationale, le prochain numéro paraîtra le 3 juillet. (2j) BENJ. LEVY.

MARCHANDISES SECHES.

BOMBAZINES noires, qualités supérieures ; bombazettes, moyennes et do ; cotre pointes d'été de Marseilles, extra dimentions ; cotre tables brunes et de couleurs variées ; chints rouges de France ; cotonades pourmoubles, à carreaux et à écossaire ; cotonades superfines 7-8 4-4 et 5 4 ; mousselines unies, à dessins et à raies pour robes et rideaux ; bordures cirées et à falbalas ; nappes damassées ; mouchoirs de gênt en soie et en gaze ; toiles à drap 6-4 10-4 et 12-4 superfines et à bas prix ; bas et chaussettes blancs et en couleur ; moustiquaires 8 pieds et à bas prix ; batistes de toutes qualités ; gants de soie à jour blancs et noirs ; mouchoirs de batiste ourlés simples et à bordures, à vendre par

8 juil ANDREWS & FRERES.

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de feu Nicolas Hugon.

VENTE par le régistre des testaments—Mardi 28 Juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans. L'esclave ci-après nommée appartenant à la succession de feu Nicolas Hugon.

LOUILE, mulâtresse, âgée d'environ 11 ans.

Conditions de la vente comptant.

W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

N B—L'acte de vente sera passé pardevant L. M Ferand, notaire public, aux frais du acquéreur. 21 juin

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le régistre des testaments—Mardi 28 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu Jonathan Ball.

ESCLAVES.

JANE, négresse âgée d'environ 29 ans.

JOHN, nègre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, régistrer.

Les actes de vente pardevant H B Conas notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 juin

Succession de Joachim Claudé.

VENTE par le régistre des testaments—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrite appartenant à la succession de feu Joachim Claudé, savoir :

MARY, mulâtresse, âgée d'environ 28 ans, avec son enfant.

Conditions de la vente : 3 et 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

27 juin W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Eléonor Coulter épouse décédée Emanuel Roux.

VENTE par le régistre des testaments—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Eléonor Coulter épouse décédée de Emanuel Roux, savoir :

HERBERT, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, un peu charpentier.

JENNY, négresse, âgée d'environ 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 juin

Succession de feu Jonathan Linton.

VENTE par le régistre des testaments—Lundi 27 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de John Linton.

Lucy, âgée de 25 ans. Conditions de la vente : 6 mois de crédit dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H B Conas, not pub, aux frais de l'acquéreur. 24j

Succession de feue Françoise Popineau.

VENTE par le régistre des testaments—Lundi 20 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite appartenant à la succession de feue Françoise Popineau, savoir :

Un certain lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle Orléans, faisant encoignure des rues Bourgogne et Quartier, mesurant 28 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Quartier (mesure française) ensemble une maison neuve briquetée entre poteaux, contenant 4 appartements et cabinet sur la galerie, cuisine double &c.

Conditions de la vente : 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction en trois paiements, en coupons à la satisfaction des parties intéressées, le tout portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, régister.

L'acquéreur de la propriété doit payer le montant dû à la Corporation de la ville de la Nouvelle Orléans, pour avoir fait et confectionné les banquettes en face de la dite propriété en sus du prix de l'adjudication. L'acte de vente sera passé pardevant W Y Lewis notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 juin

Succession de Joseph Lavigne.

VENTE par le régistre des testaments—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne le père, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondelet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 244 pieds de profondeur.

P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tests

Conditions de la vente : 6 12, 18 et 24 mois de crédit, en bille à endosser à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.

N B.—L'acte de vente sera passés pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juil

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le régistre des testaments—Vendredi 7, août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu François Casanova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur ; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.

La dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et réclamations que peuvent avoir les vendeurs contre Pouponne Cournaud, à une plus grande étendue de terre.

W F C DUPLESSIS, régistrer.

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 juil

Succession de feu Jean Maignan.

VENTE par le régister des testaments—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière et les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir :

Propriété foncière—1o Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné sur le no 29, du plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Glapion et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jason, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le dit terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 106, de l'ilet no 16, le dit terrain ayant mesure française 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis notaire, le sept mai 1831, par le no 11, de Filet no 31, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur